



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
Suisse

Date: 14 octobre 2021
Nos réf: REG/IR/EJ/R1-1574744
Contact: Mme E. van Holst
Téléphone: +31 70 349 11 43

Vos réf:
Marque: Dermapen
Numéro de l'enregistrement international: 1574744

Avis de refus provisoire selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

I No. de l'enregistrement international:
1574744

II Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international:
Biosoft (Australia) Pty Ltd
14/13a Narabang Way,
Belrose, NSW, 2085,
Australie.

III Motifs de refus:

Le signe Dermapen est descriptif. Il est composé du préfix usuel Derma (pour: peau) et la dénomination générique pen (anglais pour stylo). Ces éléments peuvent servir à désigner l'espèce, la qualité ou la destination des produits mentionnés en classe 10. Le syntagme formé est également descriptif. Le signe est en outre dépourvu de tout caractère distinctif. Le refus est basé sur l'article 2.2bis, alinéa 1er, sous b. et c., de la CBP

IV Refus total

V Articles de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle applicables: voir sous III.



VI Délai et modalités de réponse:

Le titulaire dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date de la présente en vue de faire valoir ses droits. A cet effet il doit constituer un mandataire domicilié sur le territoire de la Communauté européenne ou l'Espace économique européen ou, à défaut, y indiquer une adresse postale. S'il n'est pas satisfait à ces modalités endéans le délai imparti, l'avis de refus provisoire devient définitif.

Avec l'assurance de notre considération distinguée,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Karin Winkel'.

Karin Winkel
Chef Enregistrement